

JOURNÉE DE REFLEXION DU G19

LA CANOPÉE RUFFEC

19 NOVEMBRE 2014

INTERVENTION DE JEAN MICHEL LUCAS ET DOC KASIMIR BISOU

RE-PENSER LES RESPONSABILITÉS CULTURELLES.

Pour aller à l'essentiel et ne pas se laisser envahir par l'écume des apparences, celles des chiffres de la culture, je dirai carrément: « **La politique culturelle est morte, Vive la politique culturelle** ». Comme lors d'un décès royal, il faut accepter la fin d'une époque et annoncer celle qui devra suivre

La sentence de mort n'est pas évidente pour beaucoup d'observateurs qui confondent politique culturelle avec moyens publics mobilisés au bénéfice des acteurs du secteur culturel. Je leur accorde que, même si les dispositifs de soutien sont en crise, les acteurs culturels professionnels sont encore bien vivants et toujours financés. En revanche, si l'on s'interroge sur la nature des **responsabilités culturelles publiques**, il faut bien admettre que le ministère de la culture est mort et que les collectivités ne l'ont pas remplacé.

I – Le roi est mort

Il fut un temps où responsabilité culturelle publique voulait dire quelque chose : cette responsabilité était **spécifique** au ministère de la culture et **universelle** dans ses finalités.

A – Responsabilité « Spécifique », car nulle autre instance publique que le ministère de la culture ne disposait des compétences nécessaires pour bien exercer cette responsabilité culturelle. « **Universelle** », car fondée sur des valeurs d'humanité auxquelles aucun Etat ne pouvait se soustraire sans renoncer aux **principes fondateurs d'une démocratie en société de liberté**. Pour ceux qui perdu cette mémoire, je rappelle comment Malraux évoquait en 1963 cette responsabilité universelle et spécifique. Deux citations suffiront à faire contraste avec les cérémonies funéraires actuelles.

a) D'abord, celle qui nous affirme que toutes les productions artistiques, issues des techniques de l'imaginaire que sont les disciplines du théâtre, du cinéma ou de la musique, ne relèvent pas de la responsabilité culturelle publique. La **responsabilité publique ne concerne pas du tout le secteur culturel** avec tous ses artistes et ses porteurs de projets. Et ce, pour une raison simple : toutes les productions artistiques ne sont pas porteuses des valeurs universelles qui nourrissent l'humanité. Elles sont **en majorité médiocres**, et pire, elles nous ramènent au temps de la bête, au lieu de nous ouvrir le chemin de l'épanouissement. Ces productions se disent artistiques mais ce ne sont pas des œuvres de l'art de l'esprit, ce sont des outils d'asservissement ; la responsabilité culturelle publique est de le dire clairement !

Imaginer la ministre de la culture dire aujourd'hui cette vérité devant l'Assemblée nationale comme l'a fait Malraux en 1963 : *les machines à rêve qui n'ont pas été inventées pour le plaisir des hommes mais seulement pour apporter de l'argent à ceux qui les fabriquent, n'ont de puissance magistrale que dans la mesure où – je parle clairement – elles ne rapportent le maximum d'argent que si elles font appel, chez nous, à ce qui est le moins humain, le plus animal, le plus organique, et, disons le clairement, le sexe et la mort* ».

Avouez que l'on serait étonné d'entendre ça, cette année, à l'Assemblée Nationale, d'autant que derrière les mots, il y a les dispositifs d'action publique : puisque le progrès de l'humanité

ne vient pas du marché des offres artistiques, la responsabilité publique confiée au ministère des affaires culturelles est de sélectionner, parmi toutes les productions artistiques, celles qui méritent le statut « *d'œuvres capitales de l'humanité* », selon le qualificatif qui définit la mission spécifique du ministère de la culture de l'époque.

Évidemment, si l'une de ces œuvres capitales se vend sur le marché, Malraux cite souvent les films de Chaplin ou Anna Karénine, nul ne s'en plaindra. En revanche, il n'est pas question de promouvoir n'importe quoi ! La responsabilité éminente du ministère est de veiller au grain en favorisant les œuvres de l'art et de l'esprit, seules bonnes à vendre pour le progrès du genre humain.

De mauvais esprits pourraient penser que cette sélection des produits artistiques ne bénéficiera qu'à quelques-uns ; genre les abonnés à Télérama, ou pire, l'aristocratie culturelle parisienne. Ce serait une erreur de raisonnement : la sélection des œuvres capitales de l'humanité est justifiée par la responsabilité publique universelle de contribuer au progrès de l'humanité toute entière en luttant contre la médiocrité ! Les bonnes œuvres devront donc être accessibles au plus grand nombre (possible).

b) Il faut ajouter que cette responsabilité de la sélectionner parmi toutes les productions du secteur culturel les meilleures ne répond pas à la volonté d'enrichir notre pays. La finalité des sélections **est universelle**. La France intervient pour **sauver l'humanité toute entière** : selon Malraux : « *Il reste que nous intervenons dans un domaine qui est français. Il est parfaitement vrai qu'il n'existe pas de nationalisme intellectuel, mais il est parfaitement vrai aussi que c'est un très grand honneur pour un pays que de porter la charge du destin des hommes, et surtout la charge de ce qui peut le sauver* ».

Conclusion, il n'y a qu'un ministère spécifique avec ses agents spécialisés dans les arts qui est en mesure d'exercer cette mission universelle de sélection des œuvres salvatrices.

B) Mais l'enterrement des responsabilités est acté. Certes, aujourd'hui, **les apparences sont sauvées**, les agents sont là, la mission toujours affichée sur la porte¹, même par les deux derniers gouvernements de gauche. En revanche, si les habits du roi sont toujours montrés, le roi est mort. Il ne reste que **des serviteurs sous pression de tous les acteurs de toutes les activités artistiques et culturelles**, dans l'entremêlement de leurs intérêts catégoriels, sinon individuels. Plus question de chasser les industries culturelles du royaume pour ne vendre que les meilleures. Bien au contraire ! L'enterrement est même de première classe et la formule des « œuvres capitales de l'humanité », une belle couronne de fleurs fanées sur le cercueil du défunt.

Pour illustrer cette perte de spécificité et d'universalité de la responsabilité culturelle publique, j'ai repéré récemment trois symptômes mortifères, parmi bien d'autres.

a) Le **premier symptôme** se repère dans les mots. Ceux qui identifient un secteur spécifique qualifié de culturel dont on vante la valeur d'échange monétaire. La responsabilité culturelle publique s'inverse : elle trouve **l'humanité de la culture dans des chiffres d'affaires à consolider!** L'inversion s'officialise dans la dernière étude de l'inspection générale sur le poids économique de la culture. Le rapport nous dit, dès l'entrée, que la culture pèse **3,2% du**

¹ Décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication : Le ministre de la culture et de la communication a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France.

PIB. Surtout, ce chiffre magique a été colporté par les syndicats de professionnels de la création et de la diffusion largement financés par l'État et les collectivités publiques dans un but de légitimation de leurs activités. Consensus des chiffres : avec cette vérité vraie que le secteur automobile pèse sept fois moins pour notre économie nationale que le secteur culturel, il devient évident qu'il faut renforcer la politique culturelle de notre pays pour développer ces richesses et ces emplois.

Voilà une bien curieuse manière de tromper son monde : d'abord parce que le chiffre de 3,2 % est d'une **précision totalement antinomique avec le flou de ce qu'il mesure !** Le chiffre est seulement le fruit d'un amalgame dont on chercherait en vain le sens qu'il donne au mot « culture ». Dans le document européen qui sert de référence à ces calculs, on trouve un aveu honnête mais cruel : il n'y a pas de sens précis à culture. « *Compte tenu de l'absence de définition de la culture (ou plutôt de la multitude de définitions) cet annuaire s'appuie sur une définition pragmatique et consensuelle élaborée à l'occasion des travaux antérieurs des groupes de travail européen sur les statistiques culturelles.* » **On ne sait pas ce qui fait sens** (et encore moins responsabilité culturelle publique spécifique et universelle), **mais on sait le mesurer.**

On aurait pu croire que les acteurs culturels bénéficiaires des dispositifs de sélection du ministère de la culture auraient eu la lucidité de critiquer cette étude. Il leur suffisait de rappeler que tous les chiffres d'affaires et autres valeurs ajoutées du secteur culturel ne se valaient pas pour le progrès de l'humanité. Ils n'avaient qu'à manifester que l'on ne mette pas dans le même sac statistique les « œuvres capitales de l'humanité » qui font « culture » (appelées aujourd'hui « créations de qualité » du « réseau de la décentralisation culturelle ») et les produits des « usines à rêves », fournisseurs d'asservissement et non d'épanouissement du peuple.

Ils auraient d'autant plus facilement pu le faire qu'avec pragmatisme, mais dans l'oubli des missions de la politique culturelle spécifique et universelle, la catégorie « culture » inclut la publicité ou les ventes de livres et disques dans les grandes surfaces ! Malheureusement, **ils n'ont rien dit**, prouvant ainsi que l'enjeu universel et spécifique de la politique culturelle n'a plus de vie pour eux.

Pourtant, il y avait de quoi s'inquiéter. Par exemple page 12 du rapport, où sur « *29 activités NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne) 22 ont été retenues de façon évidente comme étant totalement culturelles* ». Cette formulation devrait faire sauter au plafond le ministère de la culture, ses inspecteurs généraux et les acteurs subventionnés. Elle signifie que sont « totalement culturels » par évidence, tous les journaux sérieux ou pas (5813), tous les périodiques intéressants ou non(5814), tous les programmes de TV stupides ou non (6020), tous les films géniaux ou banals (5911), tous les jeux vidéos (5821), même les navets les plus médiocres ! **Le « totalement culturel » par «évidence » comptabilise des produits nuls valant « culture ».** On prend tout et **il ne reste, donc, rien de la finalité de la politique culturelle spécifique et universelle qui voulait justement lutter contre cette explosion de produits régressifs des usines à rêves.**

L'évidence du statisticien aurait dû passer pour insupportable pour les défenseurs de la responsabilité culturelle spécifique et universelle. Car tous ces chiffres, repris pour se vanter d'être aussi grosse que le bœuf, mettent la politique culturelle en situation d'autodestruction : elle proclame sa mission universelle d'être seule à choisir les meilleurs de l'art, mais, dans sa boutique et ses médias, elle vend tous les produits qu'elle a pu mettre dans son grand panier à provision : ainsi, elle accueille la « publicité » autant que les « archives », le « nettoyage des

vieilles pierres » et les films pornos et la bonne bouffe du dimanche en famille² ! Au moins, l'enterrement est joyeusement éclectique. Les œuvres capitales de l'humanité sont en tête de cortège, mais elles ne savent plus chasser les médiocres de la photo : la politique culturelle défunte rassemble autour d'elle toutes les œuvres de tous les acteurs, bons ou mauvais, qui veulent venir faire masse culturelle !

Le plus ahurissant est que ces chiffres, tueurs de la politique culturelle, ont été repris en boucle. Certes, avec les mots et chiffres de ce rapport, tout le monde comprend que les responsables publics ont intérêt à être attentif au devenir du secteur des biens culturels ; les 3,2 % justifient de ne plus prendre les activités artistiques et culturelles à la légère, sauf que cela signifie que le **ministère de la culture est inutile** et qu'il devrait se transformer en « Bureau des industries culturelles » au Ministère de l'économie, en « Département des travailleurs du secteur culturel » au Ministère des affaires sociales, avec, si possible, un volet « Appels d'offres pour des services culturels répondant aux besoins des habitants en difficulté » au Ministère de la ville. **Les questions du secteur culturel sont celles des autres secteurs**, elles se traitent de manière pragmatique là où elles se posent ! Le secteur culturel n'est plus encombré par l'exigence de la sélection des œuvres pour saines raisons d'humanité en progrès !

b) On me dit parfois que j'exagère ma critique des défenseurs de la politique culturelle actuelle, mais je suis bien obligé de lire ce qui est écrit ! Je prends un deuxième exemple récent qui vaut, aussi, déclaration de décès de la politique culturelle spécifique et universelle : un texte officiel engageant la ministre auprès des préfets et des directions régionales des affaires culturelles. Il s'agit d'une note importante qui demande aux Dracs de faire l'inventaire des missions culturelles mises en œuvre dans leur service, en vue de nourrir les négociations avec les collectivités territoriales redessinées par les récentes lois de décentralisation.

On se dit qu'une telle note signée de la Ministre va réaffirmer les responsabilités spécifiques et universelles qui reviennent au ministère de la culture et à personne d'autre. Pourtant cette référence aux missions fondatrices n'est pas affirmée : les œuvres capitales pour le progrès de l'humanité n'ont pas survécu à l'agenda de la décentralisation.

Je prends deux passages limpides de cette note ministérielle écrite, évidemment, dans une langue de bois parfaite dont l'art consiste à éviter de révéler les questions mal résolues.

1) Premier exemple en hommage à Malraux certainement : le ministère doit promouvoir « ***l'excellence artistique*** ». Sauf que dans sa tradition fondatrice, l'excellence était le phare pour le progrès des hommes ; j'ai cité Malraux rappelant que la France était fière d'agir au nom de l'humanité commune. La ministre actuelle défend, aussi, l'excellence artistique mais, elle a les pieds sur terre : il s'agit seulement de défendre les intérêts français sur la scène internationale pour mieux se placer dans les redoutables luttes économiques. Voilà la formule en chêne massif : « *Conforter l'excellence artistique et culturelle française et en faire un levier de rayonnement international de notre pays* ». Ce ne sont plus les œuvres qui font rayonner l'humanité, c'est notre pays qui rayonne avec ses produits culturels « made in France » et ses bons chiffres d'affaires !

² je veux dire le repas gastronomique inscrits au patrimoine immatériel de l'humanité avec la complicité coupable des experts de l'Unesco

2) Le second passage concerne *la plus value du ministère de la culture* par rapport aux politiques culturelles des collectivités. Cette plus-value est clairement formulée : elle se lit dans la capacité d'expertise des agents du ministère. Vous prenez deux pièces de théâtre et les spécialistes du ministère savent vous dire laquelle est la meilleure !

Cette fonction de classement était essentielle dans la politique culturelle spécifique et universelle, puisque sans la sélection des « œuvres capitales » de l'art et de l'esprit, il ne pouvait pas y avoir de progrès de l'humanité. Mais, la finalité du progrès humain n'étant plus du tout affirmée comme impératif politique, à quoi sert donc de classer les produits artistiques ? La réponse est évidente et dramatique pour le ministère de la culture : **en classant, on permet au consommateur individuel de satisfaire au mieux son plaisir**. En classant, on lui indique les produits de meilleure qualité pour maximiser son utilité, comme diraient les économistes ! La capacité des professionnels des arts recrutés par le ministère devient une compétence **d'expertise technique et non une nécessité politique**. Le ministère devient un **bureau de certification**, une sorte de label rouge « bonne œuvre de l'art et de l'esprit » informant le consommateur qu'il ne sera pas trompé sur la qualité du produit. Finie la politique culturelle, place à la fonction de « contrôle qualité » de la production française d'œuvres ! Une sorte de normes ISO dont les modalités de sélection des « bons » produits de l'art ne seraient pas l'objet de règles discutées puis explicitées !

Quand la ministre écrit « *Je souhaite que la plus value du ministère soit d'abord fondée sur l'expertise propre et les compétences des agents dans la diversité de leurs métiers* », elle induit que la meilleure place pour ses agents serait une affectation au **bureau des produits artistiques d'un grand ministère de la consommation** ou alors... dans les éditions régionales de Téléràma ! L'humanité en progrès se représente, alors, comme la résultante des choix individuels des consommateurs de biens et services ! C'est la tête à l'envers par rapport aux ambitions émancipatrices affirmées par le ministère des « œuvres capitales de l'humanité ». Le ministère est rentré dans le rang. Il ne revendique pas d'autre chemin pour le progrès que la croissance des produits satisfaisant les besoins de consommation. Comme tous les autres secteurs ! Sans résistance, par rapport au modèle du « progrès économique et social » institué dans toute l'Europe³.

Je n'ajoute pas que vanter la spécificité du ministère en invoquant les compétences des agents est très risqué puisque chacun sait que les collectivités n'ont pas manqué de recruter des agents des Dracs ou formés aux mêmes sources !

c) Enfin, il faut bien constater que la mort de la politique culturelle n'est pas qu'une affaire du ministère lui-même. La maladie passe pour incurable depuis longtemps au plus haut niveau de l'État. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder ce que devient **la responsabilité culturelle publique dans les lois de décentralisation**. La culture est-elle associée à des finalités d'intérêt général spécifiques et universelles ? C'est tout l'inverse, puisque le législateur a inclus la culture dans « **les compétences générales** » des collectivités ! Et là encore **les organisations des professionnels des arts ont applaudi cet arrêt de mort**. Il n'est pourtant pas très difficile de comprendre que cette idée de la compétence générale signifie que la Nation ne juge pas essentielle que la responsabilité culturelle s'exerce universellement, quel que soit le territoire. Chaque collectivité fera comme elle voudra, ou ne fera pas ! **La Nation s'en fiche**. La politique culturelle, avec son ambition de faire progrès

³ Conception affirmée notamment par la Directive « services » de l'Union européenne, laquelle n'accorde ni spécificité, ni universalité à la responsabilité culturelle publique, comme je l'ai rappelé, par ailleurs. (culture et développement durable/ éditions IRMA)

pour l'humanité avec les œuvres de l'art et de l'esprit, a disparu, elle est **enterrée dans l'État de droit. Il ne reste d'elle qu'un secteur culturel** qui devra s'adapter aux appels d'offres et rapports de force locaux au service des besoins de consommation des habitants. En termes d'épiceries culturelles, ça ne change rien ! En termes de responsabilités culturelles, spécifiques et universelles pour l'humanité, c'est une disparition qui n'a même pas mérité une cérémonie funéraire à France Culture !

Tout ceci est évident, me direz vous !⁴

L'enjeu est devenu chez tous les acteurs du secteur, sélectionnés ou pas pour leur « qualité », une affaire de calcul de fréquentation, ne serait ce que pour survivre. Il faut plus de consommateurs, plus de clients, pudiquement appelés « publics ». Avec en prime, le recours croissant aux techniques du **marketing culturel**, réducteur des valeurs d'humanité à la seule satisfaction des besoins.⁵

Et dans ce temps des urgences de crise, beaucoup estiment que le pragmatisme est la solution. Déterrer Malraux n'aurait pas grand sens puisque l'humanité ne compte plus que sur la croissance des marchés concurrentiels pour imaginer son avenir post-crise.

Effectivement, il faut bien reconnaître que **l'espoir de Malraux a vécu** : les luttes de décolonisation sont passées par là et les textes normatifs de l'Unesco ont rappelé à tous que **l'humanité devait se construire avec la diversité des cultures** et non avec la prétention de quelques-uns de désigner les bonnes œuvres « capitales » pour l'ensemble du genre humain, d'hier et de demain ! Il n'y a guère que les membres de l'aristocratie culturelle qui croient encore à la pertinence de sélectionner leurs références artistiques pour civiliser les peuples, du Nord au Sud, à l'image de l'investissement de 385 millions dans la Philharmonie Parisienne conçu comme geste civilisateur des populations banlieusardes.

En revanche, il existe une alternative politique.

II -Vive la politique culturelle

Nous avons, au moins dans notre pays libre, une autre conception de l'humanité à notre disposition, une conception où la responsabilité culturelle collective détiendrait une place universelle. Avec cette autre conception de la responsabilité culturelle publique, on peut alors dire : « la politique culturelle façon Malraux est, certes, morte, mais il est encore temps de proclamer « Vive la politique culturelle ! » .

Je ne vais pas reprendre ici en détail ce que j'ai développé en détail dans « Culture et développement durable » et les articles publiés sur le site de l'IRMA ; je vais seulement redonner les balises qui tracent la voie à une politique culturelle spécifique capable d'imposer ses valeurs universelles aux autres politiques publiques.

⁴ J'observe en corrigeant ce texte que cette critique est devenue banale dans son empirie. Je l'ai trouvée, par exemple, chez Monsieur Guerrin, journaliste au Monde dans sa chronique : « la drole de culture de Fleur Pellerin » le Monde du 28 novembre 2014, avec cette phrase toute en élégance : « La ministre doit abandonner son langage techno pour parler avec ses tripes » sauf que les « tripes » de la ministre, heureusement pour elle , n'ont rien à voir avec le problème... Le Monde comme d'habitude, met encore « culture » avec un grand C , comme une couronne héritée de Malraux. La diversité culturelle est décidément difficile à comprendre là où se vit la seule et vraie Culture.

⁵ Voir mon article sur « art public et marketing » sur <http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>

A - La première balise rattache l'enjeu culturel à chaque personne humaine. C'est, bien sûr, l'affirmation de l'universalité des droits de l'Homme qui est au point de départ : chaque être humain est libre de dire le monde qu'il voit et qu'il vit, qu'il connaît, reconnaît et imagine ! Il a une identité culturelle qui se fait et se défait dans la multitude de relations qu'il a avec les autres et, comme être d'humanité, il doit être respecté en égale dignité par les autres êtres d'humanité. Tout autant qu'il a lui-même à respecter la liberté et l'égale dignité des autres parties prenantes à l'humanité.

Telle est l'exigence de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* »

À partir de là, on pressent la catastrophe : chacun voit sa culture légitimée et tout est culturel ! Sauf que ce serait là une interprétation simpliste, et surtout prétentieuse, qui réserverait implicitement le monopole de la culture à certains, s'auto-qualifiant « d'acteurs culturels » quand les autres membres du genre humain ne le seraient pas !! L'argument est, tout au contraire, celui de **la responsabilité collective de transformer toutes ces différences culturelles des personnes libres en diversités culturelles d'un même genre humain.**

Chacun, avec sa culture, fait communauté avec ceux qui le reconnaissent mais marque sa différence avec les autres, qu'il tolère, supporte ou combat. Or, avec la balise des droits humains, on ne peut se contenter de ce marquage des différences. Il faut, c'est **une exigence éthique universelle, faire humanité ensemble.** Il faut apporter sa différence pour qu'elle soit une ressource pour d'autres identités et devienne ainsi une **diversité culturelle** dans la construction, toujours à recommencer, de l'humanité commune. Comme l'a si bien formulé Monsieur Matsuura quand il était directeur de l'Unesco : « *La diversité culturelle vise à éviter des ségrégations et des fondamentalismes qui, au nom des différences culturelles sacraliseraient les différences, allant ainsi à l'encontre du message de la déclaration universelle des droits de l'homme* ».

Dans les temps actuels, on ne peut pas dire que cette **nécessité de se délivrer des replis identitaires** et des fondamentalismes soit une exigence secondaire. Elle est politiquement essentielle et, avec le référentiel des droits humains, elle devient **universelle.**

B- On pourrait dire que cette responsabilité culturelle de « faire mieux humanité ensemble » avec toutes les cultures est bien remplie par le marché concurrentiel dans un monde numérisé. Certes, un clic nous fait tout voir de toutes les cultures du monde, mais il serait abusif - j'allais dire **absurde**- **d'enfermer la responsabilité culturelle de faire humanité ensemble dans la seule logique de l'économie marchande** (concurrentielle), comme on a osé le faire en maquillant la diversité culturelle en « **exception culturelle** ».

L'exigence que les cultures apportent leur diversité à l'humanité commune est **politique.** Pour mettre en œuvre cette responsabilité culturelle universelle, il faut des **dispositifs spécifiques.** Il y a, donc, bien besoin d'un ministère de la culture pour affirmer qu'à l'heure marchande, il faut moins s'adresser aux individus satisfaisant leur bien-être singulier au meilleur prix qu'aux **personnes attentives à la juste liberté et dignité d'elles-mêmes et des autres.** Le marché du secteur culturel sait réguler, à grands cris, parfois les plaisirs et les peines des acheteurs et vendeurs de Bien-Être, mais il est bien incapable de gérer la diversité des relations entre les personnes pour progresser vers une humanité commune. Le **marché sait réifier les personnes** en marchandises, il ne peut remplacer le politique dans la difficile négociation des relations de **reconnaissance réciproque entre les identités culturelles.**

En affirmant les droits humains fondamentaux comme universels, la politique culturelle renaît, elle n'est plus une sous catégorie politique de défense d'intérêts professionnels. La **responsabilité culturelle publique devient impérative et spécifique** : il lui revient de faire le maximum pour que les libertés et les dignités des personnes puissent **interagir suffisamment pour faire humanité ensemble** et non simple cohabitation pacifique ou tolérante d'individus, communautés, publics, populations ou habitants.

C- C'est le sens de la définition de la culture dans la Déclaration de Fribourg et qui nous change du vide de sens de l'a-définition des statisticiens : ici, il y a un sens à « culture », celui associé à la capacité des personnes à exprimer leur humanité :

« Le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement »

L'heure de la politique culturelle n'est plus à augmenter la fréquentation des clientèles, mais à s'assurer que chacun **engage une relation d'humanité** avec les autres ! Tâche toujours inachevée, toujours à recommencer, absurde comme l'est une humanité qui n'a jamais fini de dire ce quelle est ce qu'elle a été, ce qu'elle sera . Une **humanité qui bricole chaque jour son histoire puisqu'elle ne peut se reconnaître que dans des êtres libres, en égalité de dignité**. Des êtres qui ne peuvent être soumis à des injonctions et mécaniques économiques et sociales, pire encore culturelles, qui les coïnceraient dans une fonction obligée et déterminée. Qui, pour reprendre Edouard Glissant, supprimerait cette part de liberté de nos imaginaires dont **l'opacité fait notre humanité**.

D - Tâche politique passionnante qui devrait convenir au milieu artistique **s'il n'avait pas enfermé sa réflexion sur la « création artistique », si arbitraire, au lieu de revendiquer sa liberté, si impérative pour consolider l'humanité**. Avec le référentiel des droits humains, la **liberté d'expérimentation artistique est une valeur imposée** et la reconnaissance de la dignité de l'artiste, un impératif à protéger et promouvoir pour le genre humain. Non pas pour partager je ne sais quel univers sensible qui met en indignité celui dont l'imaginaire vibre autrement, mais pour reconnaître la liberté de proposer d'autres traductions du monde, d'autres dessins de « l'autre région du monde », empêchant ainsi l'humanité de se figer sur des certitudes entraînant sa perte. **L'universalité de la liberté artistique est alors nécessité de la palabre entre libertés hétérogènes. La responsabilité culturelle publique est justement là : elle est comptable des relations de reconnaissance entre les libertés et dignités des personnes**, et non comptable des ventes de biens et services culturels !

C'est, par exemple, ce que nous avons tiré de notre travail commun avec les MJC de Bretagne. À les regarder avec l'oeil administratif européen, elles sont organisatrices de multiples activités culturelles, au point qu'on pourrait les considérer comme autant d'épiceries culturelles appelées à répondre aux appels d'offres de services au plus offrant pour consommateurs individuels peu fortunés. Mais, en prenant comme base politique, l'universalité des droits humains, elles ont une autre responsabilité collective : elles permettent à des **personnes d'accéder à plus de reconnaissance**. Elles accompagnent les personnes dans des parcours où elles accèdent à plus de dignité, plus de libertés effectives ; je devrais

dire plus de **capabilités**⁶, pour signifier l'accès à plus de libertés de faire des choix. D'une autre façon, on pourrait dire que les personnes ont **développé leur pouvoir d'agir**, ce qui heureusement pour l'humanité est différent de la réponse habituelle en termes de satisfaction des besoins des habitants !

La responsabilité culturelle d'intérêt général est alors de **contribuer au parcours d'émancipation des personnes**, reconnues dans leur **attachement** aux cultures qui les ont façonnées et valorisées dans leur **arrachement** à ces cultures pour s'affirmer comme être singulier disposant de plus de liberté, de plus de dignité pour mieux faire humanité avec les autres.

E - Une telle responsabilité culturelle, universelle et spécifique, alliant liberté artistique et émancipation des personnes, dépasse ce qu'un ministère de la culture peut raisonnablement faire ! C'est une responsabilité de tous les instants qui oblige chaque territoire, chaque gouvernement local pour reprendre l'expression de la CGLU⁷, à prendre sa part dans l'organisation de de la **palabre entre les libertés et dignités hétérogènes dans l'espoir fondateur de faire un peu moins mal humanité ensemble**.

Il n'est plus alors question de calculer les nombres de places vendues, ni de viser la satisfaction des publics (traduire satisfaction des consommateurs individuels). Il est question de **valeurs politiques communes qui doivent s'imposer à tous les acteurs de l'économie ou du social**. Rien d'exotique là-dedans sinon le rappel que l'Union européenne a fondé son existence sur cette volonté de défense des droits humains fondamentaux. Le Traité de l'Union met la liberté et la dignité des personnes en exergue dès son article 2 et la Charte des droits fondamentaux de l'article 6 est là pour nous dire que la responsabilité culturelle de faire humanité ensemble en liberté et dignité des personnes est un impératif politique qui devrait **contrôler la quantification** du Monde, surtout dans vos salles de spectacles !!!

V2

JMLUCAS et Doc KB
12 décembre 2014

⁶J'emprunte l'expression « capacité » à Amartya SEN, en particulier dans la formulation qu'il en donne dans son ouvrage « L'idée de justice ». Une capacité est une liberté de savoir faire, c'est à dire une situation où la personne dispose d'une liberté effective de faire. Ce n'est pas une liberté seulement formelle : elle a les moyens d'exercer sa liberté de faire, mais elle est aussi libre de décider de pas le faire. Elle en a la capacité.

⁷La CGLU est l'organisation mondiale des gouvernements locaux (mairies, régions ou département) à laquelle on doit la rédaction de l'agenda 21 de la culture. <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/who-we-are-fra/mission-fra>